College de Bourgogne

Memoire

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. ___ N ___

1 52

Monseigneur Le Controlleur General ayant
bien voulu donner son consentement à ce
que les administrateurs du College et
academie Royale de Chirurgie ~~de concert~~ ~~traitassent~~
traitassent à l'amiable avec ceux du College de Louis Le Grand, ~~pour~~ de
l'acquisition d'une maison dependante du
College de Bourgogne, laquelle doit etre
comprise dans la construction de la
nouvelle Ecole de Chirurgie, conformement
aux plans arretés au Conseil, les ~~dit~~ dits administrateurs
~~dudit~~ du College de Louis Le Grand ont fait
naitre tant de difficultés sur cette acquisition
et l'ont portés à un prix si excessif, qu'il faut

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 9
d. 49 n° 30

vouloir ~~d'aill~~ ~~eurs~~ d'ailleurs accepter ni rente sur les postes,
ny aucune autre nature d'effets, que l'on
ny peu se flatter de consommer cette operation
par la voye de la conciliation, comme on
se l'etoit proposé!

Dans cet etat le S.r de la Martiniere
sur l'avis de Monsieur de Beaumont a qui
il a eut l'honneur de rendre compte ~~des ces~~ des
difficultés, ~~d'opp~~ et des lenteurs que
presentent les negociations directes avec
cette administration, a l'honneur de
proposer a Monseigneur le Controleur
General de faire achepter par ~~les~~ ~~des~~ les
administrateurs du College et academie Royale de Chirurgie
ou autres Commissaires qui seront a cet effet nommés
par le Roy, une maison quelconque de

meme nature et valleur que celle dont on a besoin —
pour l'Ecole de Chirurgie, et d'en ordonner ~~ensuite~~ ensuite
~~l'echan~~ par ~~de~~ les Lettres Patentes qui seront données
sur cet objet, l'echange avec celle dont il est question,
et dont le Bail est de 1740^{tt}. ————
Mais pour parvenir à determiner ~~les proprietaires~~
plus facilement les proprietaires ~~des~~ ~~à~~ aux —
quels on s'addressera pour cette ~~nouvelle~~
acquisition, à ~~trai~~ entrer en marché avec
les Commissaires, M. de Beaumont estime
qu'il seroit à propos que Monseigneur le
Controlleur general voulut bien ~~par~~ assurer par
~~un Ne Bon~~ au bas du present memoire, le
payement de la somme à laquelle sera fixée
~~portée~~ cette acquisition. Le S. de la Martiniere
sera bien obligé à
~~supplie~~ Monseigneur le Controlleur general
~~de vouloir bien le~~ s'il veut bien accorder

cette espece d'assurance tres propre à ~~[illegible]~~
~~la~~ a accelerer l'operation dont il s'agit. /